

Communiqué de l'association **taca** suite à l'annonce des modalités de la taxe carbone proposées par Nicolas Sarkozy le 10 septembre 2009

*L'association **taca** a pour objectif de mobiliser les citoyens contre le changement climatique et de promouvoir la mise en place d'un signal-prix. Elle organise un grand picnic sans carbone le dimanche 4 octobre à Bordeaux.*

<http://taca.asso-web.com> et <http://taxecarbone.info>

1) Un premier pas pertinent, historique en France.

- L'association **taca** prend acte de la volonté du gouvernement de mettre en place un dispositif fiscal dit de taxe carbone, dispositif sans précédent, difficile à défendre dans un contexte de méfiance vis-à-vis de toute nouvelle taxe.
- Les compensations proposées dans le projet du gouvernement traduisent la volonté d'éviter une pression trop forte sur certaines catégories de la population.

2) Des réserves de taille.

- a) Sur la base des déclarations du Président de la République, il ressort que le taux initial retenu de 17€ par tonne de CO₂ est à peine la moitié de ce que la conférence de consensus avait très modérément établi comme nécessaire dans l'objectif du facteur 4. Ce taux (0,04€ par litre de carburant) est tout à fait insuffisant pour impulser le premier mouvement d'économie de carburant dès l'année à venir.
- b) La progression attendue pour la taxe carbone dans les années à venir n'a pas été abordée, ce qui laisse un point d'interrogation sur la montée en puissance de cet outil fiscal. Les Français sont en attente d'éclaircissements.
- c) Nous faisons observer que l'argument avancé par le Président Sarkozy pour justifier le niveau de 17€ (égalité de l'effort entre particuliers et entreprises) sous-entend que le prix de marché de la tonne de CO₂ est un point de référence valable, ce dont il est plus que permis de douter, les marchés n'étant pas du tout réputés pour leur clairvoyance dans la protection de l'environnement.

3) Des occasions manquées.

- a) Quid du transport aérien et de la taxation du kérosène ? Les déclarations faites ne font pas état d'une taxation de ce carburant, ce qui est difficilement justifiable, le transport aérien étant le mode de déplacement le plus émetteur de gaz à effet de serre par passager kilomètre. Ce serait un exemple emblématique du changement de comportement recherché pour atteindre le facteur 4.
- b) L'absence de taxation de l'électricité est aussi une occasion manquée : taxer l'électricité d'origine nucléaire est une nécessité pour empêcher le report excessif de la fourniture d'énergie vers cette forme d'énergie non renouvelable et dont les déchets sont problématiques.
- c) L'association s'interroge enfin sur l'opportunité de créer deux systèmes de compensation : baisse d'impôt ou chèques verts pour ceux qui ne payent pas d'impôt, au lieu du système simple du cheque vert proposé par la Fondation

Nicolas Hulot qui entérine le principe du droit pour chaque citoyen à la même allocation carbone garantie.